

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Falu Rödfärg, handstrykning

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations adéquates identifiées :

- 1; Peinture extérieure professionnelle
- 2; Peinture extérieure par les consommateurs

À ne pas utiliser dans des produits qui entrent en contact direct avec la peau.
À ne pas utiliser dans des produits qui entrent en contact direct avec des aliments.

Non recommandé pour la peinture intérieure sur de grandes surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom :	Stora Kopparbergs Bergslags AB, Falu Rödfärg
Adresse :	Krongårdsvägen 6,S-791 61 Falun Suède
Numéro tél. :	023-782325
N° fax :	023-782708
E-mail du rédacteur en chef de la fiche de données de sécurité :	info@falurodfarg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de tél. d'urgence en Suède :	112	
N° de tél. du centre antipoison :	08-331231	
N° de tél. d'urgence dans l'entreprise :	023-782325	
Disponibles en-dehors des heures de bureau :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Conformément à la Directive 1999/45/CE

R52/53

SANTÉ

Falu Rödfärg contient entre autres de faibles quantités de plomb (Pb), évitez dès lors tout contact direct avec le produit. Falu Rödfärg contient des petites quantités de substances (0,1 %) qui peuvent provoquer des réactions allergiques, évitez donc le contact direct avec le produit ainsi que les contacts répétés avec la peau.

ENVIRONNEMENT

Falu Rödfärg est nocif pour les organismes aquatiques et peut à long terme occasionner des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

FEU

Falu Rödfärg n'est pas classé comme inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive 1999/45/CE

Phrases de risque :

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

« Contient du plomb. Ne doit pas être utilisé sur des surfaces auxquelles les enfants peuvent accéder, qu'ils peuvent mâcher ou sucer ».

Contient du : Pigment Falu Rödfärg

2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de REACH ne s'appliquent pas au pigment Falu Rödfärg.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Falu Rödfärg est une peinture au lait de chaux, qui se caractérise par l'utilisation d'huile de lin et de farine comme liants principaux.. Le pigment dans la peinture Falu Rödfärg contient de l'hématite, de la géotite, de la magnétite, du quartz, du feldspath, du sulfate de calcium, de la lanarkite, du zinc et du cuivre. Le matériau de départ pour le pigment Falu Rödfärg est un pigment de terre se produisant naturellement. Les principaux constituants sont la silice non respirable (20-45%), l'hématite (0-45%) et la magnétite (0-45%).

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE

Falu Rödfärg						
Substance dangereuse	N° d'enregistrement REACH	Conc. %	N° CAS	N° CE	Code de danger	Phrases de risque
Pigment Falu Rödfärg	01-2119703173-52	18 -20		910-670-4	T, N	R61, R33, R51/53

Éléments de pigment Falu Rödfärg qui sont classés comme dangereux :

Substance dangereuse	Conc. % dans la couleur	N° CAS	N° CE	Code de danger	Phrases de risque
Quartz (fraction respirable)	1.1	14808-60-7	238-878-4	Xn	R48/20
Lanarkite (plomb)	0,23	12036-76-9	234-853-7	T, Xn, N	R61, R62, R20/22, R33, R50/53
Oxyde de zinc	0.1	1314-13-2	215-222-5	N	R50/53

Pour les phrases de risque en texte intégral, voir le chapitre 16.

Classification des composants selon le règlement CLP (1272/2008/CE)

Falu Rödfärg						
Substance dangereuse	N° d'enregistrement REACH	Conc .	N° CAS	N° CE	Codes pour classe et catégorie de danger	Indications de danger
Pigment Falu Rödfärg	01-2119703173-52	18-20		910-670-4	Repr.1A STOT RE 2 Aquatic Chronic 2	H360Df H373 H411

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

Éléments de pigment Falu Rödfärg qui sont classés comme dangereux :					
Substance dangereuse	Conc. % dans la couleur	N° CAS	N° CE	Codes pour classe et catégorie de danger	Indications de danger
Quartz (fraction respirable)	1.1	14808-60-7	238-878-4	STOT RE 1	H372
Lanarkite (plomb)	0,23	12036-76-9	234-853-7	Repr.1A Acute Tox. 4 STOT RE 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H360Df H332 H302 H373 H400 H410
Oxyde de zinc	0.1	1314-13-2	215-222-5	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 H410

4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Donner un accès à l'air libre en cas d'inhalation de poussière ou de peinture aérosol. Préparer une respiration artificielle si nécessaire. Si les symptômes persistent, contacter votre médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position latérale de sécurité, en attendant l'ambulance.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et contaminés, laver les zones exposées de la peau avec de l'eau et du savon, rincer abondamment avec de l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante, si possible, utiliser de l'eau tiède. Si les symptômes persistent, contacter votre médecin.

En cas d'ingestion : Si la victime est consciente, elle peut boire quelques verres d'eau. Essayer de faire vomir. Contacter votre médecin ou l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales : Étant donné que les symptômes d'intoxication peuvent commencer à apparaître après quelques heures, une personne exposée doit être maintenue sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures après l'incident.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En règle générale, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais essayer de donner un liquide à une personne inconsciente.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Ce mélange n'est pas très inflammable. Sélectionnez le matériel de lutte contre l'incendie approprié d'après la situation.

Extincteurs appropriés : CO₂-, poudre ou eau pulvérisée. Il faut combattre de grands foyers avec de la mousse résistant à l'alcool.

Extincteurs non appropriés : Par mesure de sécurité, n'utilisez pas d'extincteur à eau avec un jet puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun n'est connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des dispositifs de protections incluant un appareil respiratoire ainsi que des vêtements de protection.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de poussières, utiliser un équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (voir section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les rejets dans les égouts, les eaux de surface ou les nappes phréatiques. En cas d'évacuation vers un cours d'eau ou le système des égouts, il faut informer les autorités compétentes. Contactez le service d'urgence en cas d'évacuation majeure.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le déversement et les déchets dans des conteneurs appropriés. Traiter cela comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations concernant l'élimination des déchets, voir section 8 et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène du travail et aux pratiques de sécurité dans un endroit bien ventilé. Manipuler et ouvrir les récipients de sorte à éviter la poussière. Éviter l'inhalation et le

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

contact de la peau/des yeux avec la poussière. Utiliser un masque respiratoire ajusté et conforme à la norme EN140 avec filtre de type P (filtre à particules) pour le brossage et le polissage des surfaces déjà peintes. Porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc.

Conseils généraux sur les pratiques d'hygiène :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir utilisé la substance ainsi qu'avant les repas, les pauses café ou les pauses cigarettes, et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements de travail contaminés ou salis. Laver les vêtements de travail contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker la peinture dans des récipients fermés à l'abri du gel. Les récipients doivent être hermétiquement fermés et secs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ces données sont issues des tests sur le composant principal qui est l'oxyde de fer et sur la contamination au plomb.

Information sur l'oxyde de fer

L'unique voie critique d'exposition est l'inhalation de poussière et il faut donc n'utiliser cette voie d'exposition que dans le cadre des valeurs limites pour les travailleurs exposés et pour le public.

Les effets observés dépendent des particules de poussière (taille, forme), plutôt que de la matière dont ils sont faits et il est donc plus approprié d'utiliser des limites générales pour la poussière comme le DNEL et les DN(M)EL pour l'exposition professionnelle :

Effets	Exposition	Type	DNEL/DMEL
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	DNEL	10 mg/m ³ (poussière inhalable*)
	Inhalation	DNEL	3mg/m ³ (poussière respirable*)
Effets chroniques, locaux	Inhalation	DNEL	10 mg/m ³ (poussière inhalable*)
	Inhalation	DNEL	3mg/m ³ (poussière respirable*)

*Une fraction inhalable est la quantité de particules, d'une quantité totale de particules dans l'air, qui sont inhalées par le nez et par la bouche. La fraction respirable est constituée des particules inhalables qui atteignent le fond des voies aériennes, les alvéoles des poumons.

Informations sur la contamination au plomb

Valeurs DNEL pour l'évaluation des risques d'une exposition professionnelle :

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

Sous-population	DNEL	Effets sur la santé
Femmes enceintes	10 ug/dL	Toxicité sur le développement en particulier des éléments cognitifs du système nerveux/cerveau
Autres adultes	40 ug/dL	Fonctions neuropsychologiques

Valeurs DNEL pour évaluation des risques pour l'ensemble de la population :

Sous-population	DNEL	Effets sur la santé
Enfants (individus)	10 ug/dL	Effets d'apprentissage
Enfants (population)	5 ug/dL	Effets non définis (neuropsychologiques) au niveau communautaire
Femmes enceintes	10 ug/dL	Toxicité sur le développement en particulier des éléments cognitifs du système nerveux/cerveau
Autres adultes	20 ug/dL	Fonctions neuropsychologiques

Valeurs PNEC aquatiques

Comme il n'est pas possible de calculer de façon classique les valeurs PNEC pour le mélange, le « read-across » à partir d'un très grand nombre d'études d'écotoxicité du plomb a été utilisé.

	PNEC
eau douce	6.5 µg de Pb/L dissous
eau de mer	3.4 µg/L µg de Pb/L dissous

Fractions respirables

Le tableau ci-dessous répertorie les limites d'exposition professionnelle (limites de niveau, 8 heures d'exposition) en vigueur en Suède à l'égard des fractions respirables de pigments.

Composant respirable	Limite de niveau d'exposition professionnelle, 8 h d'exposition (AFS 2011:18)
Quartz	0.1 mg/m ³
Oxyde de zinc	5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

La peinture est prévue pour une utilisation comme peinture extérieure et comme pulvérisation de peinture en plein air. Utiliser un équipement individuel de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Mesures de protection individuelle, telles qu'équipements de protection individuelle

Veillez à vous laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage :

Utilisez des lunettes de protection hermétiques avec des protections latérales.

Protection de la peau/des mains :

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

Portez un vêtement de protection et des gants en caoutchouc pour la manipulation du produit lors d'opérations à formation potentielle de poussière.

Protection respiratoire :

Utilisez un masque de protection respiratoire ajusté et conforme à la norme EN140 avec filtre de type P (filtre à particules) pour la manipulation du produit lors d'opérations à formation potentielle de poussière, et lors d'applications par pulvérisation.

Limite d'exposition environnementale

Les eaux de processus contaminées doit être soit purifiées dans une usine spécifique pour le traitement des eaux industrielles ou amenées à une usine de traitement des eaux usées qui dispose à la fois des étapes de purification primaire et secondaire. Pour des informations complémentaires dans le domaine des déchets, voir section 13 et 6.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Résultat	Méthode/commentaire
Apparence	Solution visqueuse	À 20°C et 1013 hPa.
Couleur	Rouge, rouge clair, gris, noir.	À 20°C et 1013 hPa.
Point de fusion/point de congélation	Indéterminé	Le point de fusion de toutes les principales composantes est > 1000°C
Point d'ébullition	Non applicable	Tous les principaux composants sont des composés inorganiques.
Point d'éclair	Non applicable	Tous les principaux composants sont des composés inorganiques
Taux d'évaporation	Non applicable	Tous les principaux composants sont des composés inorganiques
Densité relative	1.16-1.19	À 20°C
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
pH	6-7	

9.2. Autres informations :

0,85% du plomb dans la peinture est biodisponible après 3 heures de lixiviation à pH 7 (37°C) (voir section 11).

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Certaines réactions chimiques dangereuses ne sont pas susceptibles de se produire sur base de la structure et des propriétés chimiques des éléments.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable et ne sera capable de réagir ni avec l'oxygène ni avec l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange est stable et principalement inorganique. Certaines réactions chimiques dangereuses ne sont pas susceptibles de se produire sur base de la structure et des propriétés chimiques des éléments.

10.4. Conditions à éviter

À protéger de l'humidité et des agents oxydants puissants.

Plus d'informations concernant les conditions de stockage appropriées et la manutention sont disponibles à la section 7.

10.5. Matières incompatibles.

Aucune information n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information n'est disponible.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le pigment de Falu Rödfärg est un matériau à composants multiples et aucune étude n'a été conduite sur cette substance et le mélange en tant que tel. Des données existent par contre provenant de tests sur le composant principal l'oxyde de fer et sur la contamination au plomb.

Des informations doivent être fournies sur les classes de danger suivantes :

(a) Toxicité aiguë	Orale	Rat DL50 : > 2000 mg/kg poids du corps*
	Inhalation	Rat, toxicité par inhalation CL50 (4 h) : > 5.05 mg/L*
(b) Corrosive/irritante pour la peau		La substance n'est pas classée comme toxique aiguë. La substance n'est pas corrosive ni irritante (mesure de la réaction de la peau chez les lapins, selon OCDE 404)*
(c) Irritation oculaire/dommages oculaires graves		La substance n'est pas corrosive ni irritante (selon les tests effectués tant sur l'oxyde de fer (III) que sur le plomb).
(d) Sensibilisation respiratoire/de la peau		La substance n'est pas classée comme un sensibilisant respiratoire ni cutané sur base des propriétés de composants entrants.
(e) Mutagénicité des cellules germinales		La substance n'est pas classée comme mutagène sur base des propriétés de composants entrants.
(f) Cancérogénicité		La substance n'est pas classée comme cancérogène sur base des propriétés de composants entrants.
(g) Effets sur la fertilité		Le plomb est toxique pour la reproduction, ce qui signifie que même le pigment est classé comme toxique pour la reproduction.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

(h) Toxicité pour les organes cibles (STOT) — exposition unique

La substance n'est pas classée comme STOT-SE sur base des propriétés de composants entrants.

(i) Toxicité pour les organes cibles (STOT) — exposition répétée

Le plomb est classé comme STOT-RE, ce qui signifie que le pigment est également classé comme STOT-RE. Provoque des lésions aux organes lors d'une exposition prolongée ou répétée.

(j) Danger en cas d'aspiration

La substance n'est pas classée comme dangereuse en cas d'aspiration.

*Concerne les données pour le Fe III. Aucune donnée n'est disponible pour l'hématite (Fe₂O₃).

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ces données sont issues des tests sur le composant principal du pigment, l'hématite (Fe₂O₃) et la contamination au plomb.

En ce qui concerne la contamination au plomb :

La compilation est basée sur des données d'écotoxicité issues de sels de plomb solubles dans l'eau et de teneurs en plomb mesurées dans une solution aqueuse ;

Informations pertinentes sur le plan écotoxicologique ;

Nature	Fe	Fe Type d'indicateur	Pb	Pb Type d'indicateur
Poisson	0.5 mg/l	21 d, NOEC, Cyprinus carpio	0.9 µg/l (0.9-1.02 µg/l)	30 j, NOEC, Pimphales promelas, temps d'incubation
Invertébrés aquatiques	>100 mg/l 12.9 mg/l	48 h, EC50, Daphnia magna, OCDE 202 24 h, LC50, Brachionus calyciflorus, OCDE 202	26.4 µg/l	48 h, CL50, Ceriodaphnia dubia, toxicité aiguë.
Algue verte aquatique			21.7 µg/l	48 h, CL50, Pseudokirchneriella subcapitata
Microorganisme endogé			96 mg/kg terre	28 j, NOEC, respiration inoculum sur le sol.
Macroorganisme endogé			130 mg/kg TS	112 j, NOEC, taux d'éclosion pour Dendrobaena rubida
Végétaux			110 µg/l	7 j, NOEC, Lemna gibba, Croissance des feuilles et de la biomasse

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

Indéterminé. Conformément à l'annexe VIII du règlement REACH (colonne 2), aucune étude d'hydrolyse n'est nécessaire puisque les principaux composants sont quasi insolubles dans l'eau.

Dégradation biotique

La biodégradation ne s'applique pas aux substances inorganiques comme le pigment de Falu Rödfärg. (Concerne le pigment)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indéterminé. Conformément à l'annexe XI du règlement REACH (article 1), la mise en œuvre d'études de bioaccumulation n'est pas nécessaire en raison de la très faible biodisponibilité dans la catégorie de classe de substances que représentent les métaux.

En ce qui concerne la contamination au plomb :

- Dans un milieu aquatique, facteur de bioaccumulation/bioconcentration dans l'eau douce : 1,55 L/kg.
- Dans un milieu terrestre, facteur de bioaccumulation/bioconcentration dans le sol : 0.39 kg/kg (substance sèche).

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB à l'annexe XIII du règlement REACH ne sont pas applicables pour des substances inorganiques (pigment de couleur).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produits et d'emballages : Eliminer les déchets, les salissures et les déchets d'emballages conformément à la réglementation locale et à la législation nationale. Le traitement, l'utilisation ou la contamination du produit peuvent changer les conditions de gestion des déchets.

Les eaux de processus contaminées doivent être soit purifiées dans une usine spécifique pour le traitement des eaux industrielles ou amenées à une usine de traitement des eaux usées qui dispose à la fois des étapes de purification primaire et secondaire.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Falu Rödfärg n'est pas couvert par le transport de marchandises dangereuses.

14.1. Numéro ONU	Non disponible
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non disponible
14.3. Classe(s) de danger pour transport	Non disponible
14.4. Groupe d'emballage	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

14.5. Dangers pour l'environnement	Non disponible
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport sur la sécurité chimique n'a pas encore été rédigé pour le mélange Falu Rödfärg.

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque en texte intégral depuis le chapitre 3.2 :

R48/20;	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20/22;	Nocif par inhalation et par ingestion
R33;	Danger d'effets cumulatifs
R36/37/38;	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R43;	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50;	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53;	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53;	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R61;	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R62;	Risque possible d'altération de la fertilité

Texte intégral des dangers à partir de la section 3.2 :

H302 ;	Nocif en cas d'ingestion
H315;	Provoque une irritation cutanée
H317;	Peut provoquer une allergie cutanée
H319;	Provoque une sévère irritation des yeux
H332;	Nocif par inhalation
H335;	Peut irriter les voies respiratoires
H360Df;	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H372;	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373;	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400;	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410;	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411;	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations

AFS: Recueil des lois de l'administration suédoise chargée des conditions de travail

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Falu Rödfärg

Version: 2.0/Fr

Remis à jour : 29/05/2013

- EC50 : Concentration avec effets. La concentration qui occasionne un effet observé ou mesuré sur 50% des organismes d'essai dans un délai déterminé.
- CL50 : Concentration létale. La concentration qui est létale pour 50% des organismes d'essai dans un délai déterminé.
- DL50 : Dose létale. La dose qui est létale pour 50 % des organismes d'essai.
- NOEC : No Observed Effect Concentration. La plus forte concentration d'un test qui ne produit pas d'effet néfaste sur les organismes d'essai, exprimée en une seule dose quotidienne en mg/kg de poids corporel.
- PNEC : Predicted No-effect Concentration. En français : La concentration prévisible sans effet et définie comme la concentration de la substance en dessous de laquelle on ne s'attend pas à des effets nocifs dans l'environnement.
- DN(M)EL: Derived No (Minimal) Effect Level. Le niveau d'exposition au-dessous de laquelle on n'attend aucun effet indésirable.
- PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic substances. En français Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. Une substance PBT répond aux critères de la partie 1 de l'annexe XIII de REACH.
- vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative substances. En français : Substances très persistantes et bioaccumulables. Une substance vPvB répond aux critères de la partie 2 de l'annexe XIII de REACH.